Envoyé en préfecture le 04/02/2025
Reçu en préfecture le 04/02/2025
Publié le

ID: 081-218100766-20250203-DECISION2025_4-AU

DÉCISION DU MAIRE N° 4 DU 04/02/2025 *Remplacement fenêtre local 7, Place Occitane*

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de remplacer une fenêtre au local situé 7, Place Occitane (coiffeuse) en raison d'un problème d'humidité;

Considérant le devis de l'entreprise DE BORTOLI, pour un montant de 1024,25 €HT;

DECIDE

De signer le devis de l'entreprise DE BORTOLI pour le remplacement de la fenêtre du local, pour un montant de 1024,25 €HT

A Cuq-Toulza, le 03 février 2025.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL

